



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 28 MAI 2015

à TREFFIAGAT - Salle Croas Malo

COMPTE-RENDU

Convoqué par courriel du 20 mai 2015, le conseil de communauté s'est réuni salle Croas Malo à TREFFIAGAT, sous la présidence de M. Raynald TANTER, le

JEUDI 28 MAI 2015 à 18 h 30.

M. TANTER ouvre la séance en remerciant M. CHEVRIER, pour la mise à disposition de la salle et précise que l'ordre du jour est particulièrement technique.

Le Président fait procéder à l'appel.

Sont présents :

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H et M. YVÉ
GUILVINEC	MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	MM. COIC et JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mmes RAPHALEN et ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, BUREL, Mmes DUPONT, LE PAPE, MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ, M. JULLIEN
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	MM. COUIC, LE DOARE, MAVIC, Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET, Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER et Mme TANNEAU Nathalie
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme TANGUY (COMBRIT) à M. GAONAC'H ; Mme GADONNAY (GUILVINEC) à M. TANNEAU ; M. LE LOCH (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme CALVEZ ; M. GARREC (PLOMEUR) à M. CREDOU ; Mme BARANGER (PONT L'ABBE) à M. LE DOARE ; Mme DREAU (PONT L'ABBE) à Mme TINCQ ; M. MARTIN (PONT L'ABBE) à M. MAVIC ; Mme TANNEAU Isabelle (TREMEOC) à M. L'HELGOUARC'H

Absents excusés :

M. LE MOIGNE (PLOBANNALEC LESCONIL) ; Mme CAUDAL (PONT L'ABBE)

Assistent également à la réunion :

Mmes LE GAL et LAURENT ; MM. DUBOURG et PIMENTEL, agents de la collectivité

M. TANTER propose la désignation de Mme_Danielle BOURHIS en qualité de secrétaire de séance. Accord du conseil.

Le Président constate qu'avec 35 présents, le quorum est atteint. Avec 8 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 43.

Contrat de Partenariat

M. TANTER explique que ce contrat a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et précise les 4 priorités et les enveloppes allouées

1. Economie et l'emploi pour 4 173 649 €
2. Cornouaille maritime et touristique pour 2 513 195 €
3. Centralités et mobilités pour 4 570 469 €
4. Services collectifs essentiels pour 2 814 328 €

Un total de 14 millions d'Euros est donc affecté à ce contrat de partenariat pour 2015, 2016, 2017.

Le Président tient à préciser que ces fonds seront répartis par un comité de programmation unique. Les dossiers seront examinés au fur et à mesure qu'ils arrivent à l'agence de Quimper Cornouaille Développement.

Le Président demande s'il y a des questions.

Pour le Président, ce qu'il faut retenir, ce sont les actions menées dans le cadre des 4 thématiques, actions inscrites aussi pour partie au Contrat de Territoire avec le Département.

Les projets doivent être à l'échelle communale ou communautaire présentés avant fin 2016 et réalisés en 2017.

Pour M. TANNEAU, il n'y a pas trop de place pour les nouveaux projets.

Le Président précise que les projets sur les centres nautiques sont éligibles à ces fonds. Il ajoute qu'on a pris du retard sur la calendrier initial des fonds européens qui viennent en complément de cette enveloppe régionale.

Pourquoi un tel retard, demande M. MAVIC ?

Le Président répond que cela est dû au transfert de compétence de l'Europe à la Région et des délais de notification des enveloppes par l'Europe. Les enveloppes LEADER viennent d'être connues et on pourrait avoir les premières réponses en septembre pour le FEAMP.

M. BOUGUEON : on aura peut-être « du mal à bouffer l'enveloppe » ; la date butoir de 2020 ne changera pas pour le FEAMP et donc ce sera court.

Je pense au contraire, qu'il n'y aura pas assez pour tout le monde répond le Président.

M. TANTER signale que le contrat de partenariat du Pays de Cornouaille sera signé le 12 juin prochain avec l'ensemble Présidents des communautés de communes et d'agglomération de Cornouaille.

M. TANTER met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le contrat de partenariat entre la Région Bretagne et le Pays de Cornouaille.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

M. MAVIC effectue la présentation du rapport. Un diaporama est joint en annexe.

Le vice-Président rappelle l'obligation de consultation du public, des collectivités et assemblées qui doivent donner leurs avis avant le 18 juin 2015.

Il rappelle l'importance d'une compatibilité du SDAGE avec le SAGE Ouest Cornouaille, en précisant qu'il y a une enveloppe de 11 millions d'€ prévue sur 6 ans sur l'Ouest Cornouaille.

Le Président remercie M. MAVIC pour cette présentation à la fois synthétique et complète de ce Schéma Directeur, document de plus de 300 pages qui a été lu et relu par les institutions en charge des politiques de l'eau.

Le vice-Président rappelle que le SAGE est, quant à lui, en phase d'enquête publique du 20 mai au 22 juin 2015, avec le projet d'une adoption avant la fin de l'année 2015.

Le Président met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de SDAGE présenté.

Arrivée de M. LE DREAU (19 H 05)

Projet de commodats dans le périmètre de protection et sur les terrains de l'ISDnd

Le vice-Président donne lecture du rapport. M. MEHU précise la définition des commodats et les projets présentés.

M. LE DOARE s'interroge sur les éventuels risques de pollution et le mode de contrôle.

M. MEHU rassure l' élu de Pont l'Abbé précisant que M. CARIOU va exploiter les parcelles comme auparavant.

M. CREDOU ajoute qu'il y a un cahier des charges et que la DDTM est chargée d'effectuer des contrôles.

Le conseil à l'unanimité,

- **valide le principe de contractualisation de commodats sur les terrains situés dans les périmètres de protection du captage de Pen Enez,**
- **valide le principe de contractualisation de commodats sur les terrains de l'ISDnd et à proximité,**
- **valide les premiers commodats présentés,**
- **autorise le Bureau à valider les commodats à intervenir ultérieurement sur ces deux sites.**

Rapport Annuel DECHETS

M. TANTER rappelle que ce rapport est essentiel et obligatoire et laisse la parole à M. MEHU pour la présentation.

Un diaporama est diffusé en séance et joint en annexe.

M. MEHU précise que le rapport est peu différent de l'an dernier et que le document complet sera transmis prochainement dans les mairies et qu'il a déjà fait l'objet d'une présentation devant la commission technique. Il précise que le rapport 2015 verra des modifications plus significatives avec la conteneurisation sélective et la poursuite de la modernisation des déchèteries.

La présentation terminée, le Président demande s'il y a des questions.

M. ANDRO s'étonne que le compost ne soit pas mieux valorisé à la vente. M. MEHU précise que l'intégralité du compost produit est vendu, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres unités de production.

M. LE DOARE se fait le rapporteur d'administrés qui se plaignent de la taille trop petite des conteneurs sélectifs. Il craint une dégradation de la qualité du tri et souhaiterait que la Communauté de communes communique sur la possibilité d'échanger gratuitement son bac pour un modèle plus grand.

M. MEHU répond que c'est déjà le cas. Il en profite pour rappeler la grosse campagne de communication qui a été lancée lors de la distribution des conteneurs jaunes et tient à remercier les collaborateurs.

M. ANDRO demande si l'action d'enlèvement d'encombrants, telle que prévue pour les personnes âgées, est mise en œuvre. M. MEHU précise que les premières demandes ont été traitées.

M. TANTER rappelle que ce rapport déchets n'appelle pas de vote, c'est une information au conseil.

Le conseil donne acte de la présentation du rapport annuel DECHETS 2014

Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage

M. MEHU donne lecture du rapport.

A l'unanimité, le conseil accepte l'adhésion à la FNCC et désigne MM. MEHU et GAONAC'H délégués titulaires et MM. CREDOU et L'HELGOUARC'H, délégués suppléants.

Départ de M. ANDRO à 19 H 40

Service Mutualisé d'Autorisation du Droit des Sols – convention avec les communes

M. TANTER donne lecture du rapport.

Il précise que les éléments ont été transmis aux communes et déjà évoqués dans les commissions municipales d'urbanisme.

M. LE DOARE demande si la collectivité a prévu de souscrire une assurance.

M. TANTER explique que dès lors que le service mutualisé d'instruction des autorisations du Droit des Sols a commencé l'instruction, une extension de garantie a été souscrite et un contrat de prestations d'assistance juridique signé auprès d'un cabinet d'avocats.

M. LE DREAU s'interroge sur les modalités d'indemnisation en cas de recours d'un pétitionnaire.

Il lui est répondu qu'il y aura recherche de responsabilités comme cela est également le cas actuellement avec les services de l'Etat. Mme ZAMUNER précise qu'il est déjà arrivé que la DDTM doive participer à des indemnisations de pétitionnaire.

M. MAVIC rappelle que la communauté de communes est un service de conseil et que la décision finale revient à chaque Maire.

Le conseil, à l'unanimité, valide la convention type annexée au rapport préparatoire et autorise le Président à signer chaque convention avec les communes.

Adhésion au CAUE

M. GAONAC'H donne lecture du rapport et met au vote.

A l'unanimité, le conseil valide l'adhésion au CAUE au coût annuel de 200 €.

Adhésion à l'association Défi des Ports 2017

M. TANTER rappelle que la commune de PLOBANNALEC LESCONIL recevra en 2017 la manifestation « Défi des Ports ». Il précise que le territoire a déjà accueilli ce type d'évènement, générant des retombées positives et permettant la valorisation du territoire et de ses produits.

Il propose d'adhérer à l'Association « Défi des Ports 2017 » et de désigner comme représentant de la Communauté de communes, M. Vincent GAONAC'H et Mme Katia GRAVOT.

Accord du conseil à l'unanimité

Représentation au GCSMS « UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS EN PAYS BIGOUDEN »

M. TANTER présente le rapport.

Après avoir remercié Mme Marie-Ange BUANNIC pour sa participation au GCSMS « UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS EN PAYS BIGOUDEN », le Président propose au conseil la désignation de Mme Marie-Thérèse GOUZIEU à la place de l'élue locutidiste.

Accord unanime du conseil.

L'ordre du jour est épuisé, le Président signale que le prochain conseil se tiendra le 25 juin prochain avec notamment à l'ordre du jour, le rapport annuel sur l'Eau.

M. LE DOARE souhaite intervenir sur le vote du SCOT, même si aucune question écrite n'a été soumise comme le prévoit le règlement intérieur. Le Président accepte l'intervention.

M. LE DOARE note que la communauté de communes du Pays Bigouden Sud compte 9 représentants au SIOCA et constate que seulement 4 élus ont voté contre le projet. L'adjoint de PONT L'ABBE regrette qu'il n'y ait pas eu de soutien unanime à la proposition de PONT L'ABBE. Il rappelle que la ZACOM de Kerganet a cristallisé le débat et reste persuadé que la Communauté de communes aurait dû être solidaire, d'autant que la mise en place du projet commercial va impacter la CCPBS par une baisse de recettes fiscales.

M. TANTER note que le vote était à bulletins secrets, donc il est difficile d'être sûr de chaque vote. Il ajoute qu'il y a eu un débat en Bureau qui a noté que les votes n'ont pas été les mêmes lors de l'arrêt du SCOT en novembre 2013. Il ajoute qu'il y aura des recours, mais que le projet est aussi adossé au PLU de PLONEOUR LANVERN qui permettait déjà cette zone commerciale.

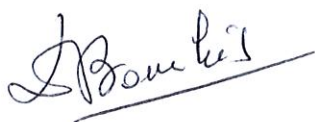
M. TANTER rappelle que le SCOT a pris beaucoup de temps, d'énergie et que le choix fait est sans doute un choix raisonnable.

M. JULLIEN note que la proposition de supprimer la ZACOM ou de la modifier en zone artisanale était impossible et irrecevable, fragilisant l'ensemble du SCOT. La ZACOM figurant dans le SCOT arrêté, elle ne pouvait pas être entièrement retirée. Par contre le SCOT réduit la zone constructible prévue au PLU de la commune. Il ajoute que lors de l'enquête publique seules deux remarques ont été portées sur le registre. Le projet de SCOT concerne 90 000 habitants et beaucoup de communes l'attendaient.

Le Président lève la séance à 20 H 00

La secrétaire de séance,

Danielle BOURHIS



Le Président,

Raynald TANTER

